



PLAN DE FINANCEMENT

Vu le décret n° 2020-1129 du 14 septembre 2020
en application de l'article L.1111-11 du code général des collectivités territoriales

NATURE DU PROJET :

Adaptation des littoraux au changement climatique – Projet expérimental d’implantation d’un dispositif atténuateur de houle « BIOBAMB »

Réalisé à partir de 2022 sur 4 exercices

Coût prévisionnel du projet

Dépenses HT : 150 000 €

Dépenses TTC : 180 000 €

Calendrier prévisionnel du projet

Début des travaux : juin 2022

Fin des travaux : juillet 2025

Intervenants

Bénéficiaire : Ville de CANNES

Financier	Contrat	Base	Taux	Mt. subvention
CONSEIL REGIONAL PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Appel à projets	300 000 €	50 %	150 000 €

Dépenses : 300 000 €

Recettes :

Total des demandes	150 000 €	soit 50 % du financement
Ville de Cannes	150 000 €	soit 50 % d'autofinancement
Emprunt	0,00 €	soit 0 %
Autres	0,00 €	soit 0 %

